

B.D.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 26 Oct 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3067

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
 QUALIFICATION
Code Référence : 201002U12C1
Domaine : 205 Industrie-SE:électricité, ferronnerie, électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
- Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature : *3/10/2000*

JACQUES LEFERE

Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation :

COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE

CODE DE L'U.F. <i>20-1002412C1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 205
------------------------------------	----------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 2 pages

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 201002412C1	Code du domaine de formation : (4) 205
---	---

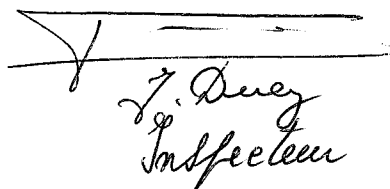
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Travaux pratiques de soudage semi-automatique et méthodes	PP	C	32
Travaux pratiques de ferronnerie artisanale et méthodes	PP	C	160
2. Part d'autonomie		P	48
Total des périodes			240

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 23.10.2000


 J. Drey
 Inspecteur
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
 ADM. PÉDAG.
 25 OCT. 2000

A. COLLINET
 Administrateur pédagogique

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

<p style="text-align: center;">COMPLEMENTS DE FERRONNERIE ARTISANALE</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE QUALIFICATION</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, de l'administration, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels .

1.2 Finalités particulières

Cette unité de formation vise à faire acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exécution rationnelle de travaux de ferronnerie artisanale en vue de la réalisation d'ensembles élaborés en respectant l'esthétique et en faisant preuve de créativité ;

Elle vise à développer chez l'étudiant des savoir-faire lui permettant l'intégration des techniques connexes à la réalisation du produit.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités.

L'étudiant sera capable, à partir du matériel adéquat, de manière autonome, dans le respect des règles de sécurité et dans le cadre de la législation en vigueur :

◆ en soudage :

- de réaliser un ensemble mécano-soudé en utilisant les procédés de soudage arc - oxyacétylénique et de découpage ;
- d'expliquer : le choix du procédé et le type de matériel utilisé, les préparations nécessaires;

◆ en ferronnerie :

- de réaliser, un ensemble simple tel que lustrerie, garde-corps comportant des éléments formés à chaud et à froid.

2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'UF : "FERRONNERIE ARTISANALE"

3. Constitution des groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière

4. PROGRAMME

4.1 Travaux pratiques de soudage et méthodes.

L'étudiant sera capable:

- d'appliquer les règles de sécurité et d'hygiène inhérentes à cette technologie à savoir celles relatives :

- aux éléments composant un poste de travail , à son installation , à sa mise en service et à sa maintenance,
- aux types de gaz et à leurs caractéristiques ,
- aux risques de brûlures , incendies , explosion , rayonnement, électrocution,
- aux consignes de protection individuelle ;

- d'appliquer les préparations nécessaires tant au niveau des éprouvettes que du poste de travail et notamment dans le but de prévenir les défauts.

SEMI-AUTOMATIQUE (MIG-MAG)(135) fil plein 0 0,8 mm

TIG

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. deux tôles bout à bout en position PA sur acier du groupe WO1 en 150 mm de longueur minimum et en 3 mm. d'épaisseur ; 2. un angle intérieur en position PA(gouttière) sur acier du groupe WO1 en 150 mm de longueur minimum et de 3 mm d'épaisseur ; 3. un angle extérieur en position PA sur acier du groupe WO1 en 150 mm de longueur minimum et de 3 mm d'épaisseur ; 4. un angle intérieur en position PB sur acier du groupe WO1 en 150 mm de longueur minimum et de 3 mm d'épaisseur ; 5. un angle intérieur en position PF sur acier du groupe WO1 en 150 mm de longueur minimum et de 3 mm d'épaisseur ; | <ol style="list-style-type: none"> 1. Lignes de fusion sur des tôles de 2 mm d'épaisseur en acier du groupe WO1 en 200 mm de longueur ; 2. Soudures avec et sans métal d'apport :
-2 tôles en angle extérieur, de 200 mm /25/2 en position PB ;
-2 tôles en angle intérieur, de 200 mm /25/2 en position PB ; |
|---|---|

- d'expliquer, lors de l'utilisation de ces procédés, les caractéristiques des gaz et leurs conditions d'utilisation.

4.2 Travaux pratiques de ferronnerie artisanale et méthodes.

Dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène , et à partir d'instructions précises , l'étudiant sera capable de :

- choisir le type de traitement adéquat pour l'ensemble réalisé ;
- Elaborer le cahier des charges reprenant les notions suivantes :
 - le croquis et la nomenclature, à savoir le métré des différentes fabrications, le calcul des sections et des poids,
 - le calcul du prix de revient et éventuellement des propositions de solutions alternatives ;
- A partir de ce cahier des charges, réaliser un ensemble élaboré tel que portail, garde-corps, escalier, mobiliers, en y intégrant les différentes techniques de ferronnerie, à savoir, les torsades, le pliage d'angles, les cercles ,les volutes, les boules torsadées et celles utiles à la réalisation du produit (serrurerie, produits de fixation, automatisations).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir du matériel adéquat, de manière autonome, dans le respect des règles de sécurité et dans le cadre de la législation en vigueur :

- en soudage :
 - de réaliser par soudage semi-automatique(135) :
 - des soudures d'angle en position PA(gouttière) et PB sur des tôles du groupe WO1 d'épaisseur de 3 mm ;
 - de réaliser par le TIG (141) :
 - des soudures avec et sans métal d'apport : - 2 tôles en angle extérieur et intérieur, de 200 mm /25/2 en position PB ;
 - d'expliquer le choix du procédé et le type de matériel utilisé;
 - de prévenir les différentes déformations et d'y remédier ;
 - d'obtenir une soudure avec un collage limité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité des réalisations à savoir la régularité des stries, l'absence de morsures , de cratères, de déformation,
- le respect des procédures.

- en ferronnerie :
 - de réaliser dans son intégralité, en respectant le cahier des charges qu'il s'est constitué, un ensemble élaboré tel que portail , garde-corps , escalier , mobiliers :
 - en y intégrant différentes techniques de ferronnerie et notamment les torsades, le pliage d'angles, les cercles, les volutes et les boules torsadées ;
 - en utilisant des techniques simples nécessaires à la réalisation du produit et notamment celles utilisées dans le domaine de la serrurerie et des produits de fixation.

Afin de déterminer le degré de maîtrise applicable à la réalisation de l'ensemble, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect des consignes reçues ,
- ◆ la précision et la qualité du travail ,
- ◆ l'originalité du produit fini ,
- ◆ l'esthétique de l'ensemble.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.